

elle offrait ceci de particulièrement fascinant que les représentants de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, ainsi que de l'ancienne Province du Canada, se colletaient ensemble à des problèmes d'une nouvelle dimension politique.

C'est le professeur Norman Ward qui, le premier, dans une lettre adressée à l'Orateur de la Chambre des communes, l'hon. Roland Michener, vers la fin de 1961, a eu l'idée de faire publier le compte rendu officiel de ces débats. M. Erik Spicer, bibliothécaire parlementaire, y a vu un projet du Centenaire pour le Parlement. Comme le professeur Ward n'avait jamais songé à faire le travail lui-même, on m'a pressenti en 1962. Présenté au Parlement, le projet a été approuvé en mai 1963.

Pour présenter les débats de cette longue session de 1867-1868, j'ai fait l'essai de diverses méthodes et, en raison du chevauchement des comptes rendus, j'ai dû produire un manuscrit dactylographié qui couvre 1,515 pages (papier ministre) et comprend environ 600,000 mots.

Je dois remercier très sincèrement ceux qui m'ont aidé à mener à bien cette entreprise: M. Erik Spicer, bibliothécaire parlementaire, les membres de son personnel, notamment son associé, M. Guy Sylvestre, ainsi que M<sup>lle</sup> Pamela Hardisty, bibliothécaire adjointe; à Halifax, M<sup>me</sup> Mary Gilbert, qui a dactylographié tout le manuscrit, et M. J. J. Tepas qui, laborieusement et consciencieusement, a fait la correction des placards pour m'aider ensuite à relire les pages.

Nombreuses et souvent ostensibles sont les imperfections de cette version; les comptes rendus présentent des inégalités, ils sont certes fragmentaires; il faut parfois se creuser les méninges pour circonscrire la pensée de l'orateur. Mais c'est la seule version que nous possédions, que nous posséderons jamais. Elle prouve au moins les avantages d'un service de rédaction officielle des débats, quelle que fût l'opinion du Parlement canadien sur le sujet avant la création dudit service par le gouvernement d'Alexander Mackenzie en 1875. Mais ce qui importe encore davantage c'est que nonobstant ses faiblesses, la version des débats de la Chambre des communes que présentent les journaux, pour la session de 1867-1868, conserve la crème de la vie parlementaire. C'est sur cette note allègre que le Parlement modifie la décision qu'il avait arrêtée il y a un siècle et présente aujourd'hui le compte rendu des débats de 1867-1868.

P. B. WAITE.  
Université Dalhousie  
Halifax (N.-É.)

Janvier 1967.